

RELAXE pour les « 6 CONTI ».

De nombreuses actions ont marqué l'actualité sociale dans le 1er semestre 2009. Des milliers de salariés, harcelés, attaqués dans leurs emplois, leurs existences, ont réagi collectivement face au patronat qui les sacrifiait sur l'autel des profits.

**Mercredi 13 janvier 2010,
manifestons nombreux
pour défendre les libertés
à 13h30,
Gare SNCF d'Amiens.**

Les salariés de **CONTINENTAL** étaient de ceux-là. Après des dizaines d'années de travail ; après avoir accepté et subi l'allongement de leur temps de travail à 40 heures/semaine, le patronat annonce par voie de presse « la fermeture de l'usine », jetant à la rue 1120 salariés et leurs familles.

Inacceptable, intolérable !

CONTINENTAL, multinationale du secteur pneumatiques, a fait un choix financier brisant la vie de milliers de salariés, celle des 1120 de **CONTINENTAL** et de centaines d'autres (sous-traitants, etc...) ; détruisant le tissu industriel du territoire, les perspectives d'emploi et d'avenir de la population.

Nombreuses ont été les réactions face à cette décision, parmi lesquelles celles de ministres d'Etat qui dénonçaient les méthodes illégales de la Direction de **CONTINENTAL** (*mais sans agir pour défendre les salariés, la population*).

A l'énoncé du jugement qui, dans la surprise, légalisait la procédure de la Direction quant à son projet de fermeture, la colère des salariés, légitime, s'est exprimée, fortement prolongée durant des mois, médiatisée dans l'actualité sociale.

Le courage, la force collective des salariés ont imposé des négociations avec la Direction, les représentants des salariés et de l'Etat : la Société **CONTINENTAL** a été contrainte de lâcher près de 200 millions d'euros pour arriver à ses fins.

RELAXE pour les « 6 CONTI ».

Avec un esprit revancharde, le Parquet poursuit 6 salariés de **CONTINENTAL** devant le Tribunal Correctionnel. 6 salariés pris dans la masse !!! L'objectif évident étant d'instaurer un climat de peur parmi l'ensemble du monde du travail, partout en France.

Tous les salariés sont concernés.
La relaxe des « 6 CONTI »
est une question
de **justice sociale** pour tous !

Ce sont les libertés qui sont remises en cause.

La **Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT** appelle ses syndicats, les syndiqués, les salariés **MERCREDI 13 JANVIER 2010** à participer à la manifestation à 13h30 devant la gare SNCF d'Amiens.

Ensemble, exigeons la relaxe des 6 salariés. Envoyons massivement la motion ci-dessous au Président du Tribunal d'Amiens.

Motion

Le **syndicat CGT** représentant les salariés de l'entreprise :

demande **la relaxe des 6 salariés de CONTINENTAL.**

Fait le à



Motion à envoyer à :
Monsieur le Président de la Cour d'Appel
Palais de Justice
14, rue Robert de Luzarches
80000 AMIENS

(copie à FNIC CGT)

